

**L'hon. M. Starr:** C'est le gouvernement actuel qui a instauré ce programme pour la première fois dans l'histoire du Canada, de concert avec les gouvernements provinciaux et municipaux, afin de parer à une situation anormale. Le programme a été institué pour cette raison uniquement. S'il faut étudier de nouveau ce problème, à cause des circonstances qui pourraient se présenter, le gouvernement examinera toujours avec sympathie cette affaire.

**M. Argue:** Le ministre du Travail pourrait-il dire à la Chambre si des études sont en cours quant à toute initiative qui pourrait être prise pour parer au chômage d'hiver ordinaire ou saisonnier?

**L'hon. M. Starr:** Le ministère du Travail ainsi que divers comités qui lui sont rattachés, étudient constamment la situation.

### LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

#### QUESTION AU SUJET DE LA NOMINATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Lionel Chevrier (Laurier):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre dont relève la Société Radio-Canada. Est-il au courant d'une nouvelle parue dans le journal de ce matin selon laquelle on allait nommer un président du conseil d'administration qui ne serait pas le président de la Société? Le gouvernement a-t-il étudié cette question ainsi que la légalité d'une pareille nomination?

**L'hon. George C. Nowlan (ministre du Revenu national):** On a porté cet article à mon attention. Quelqu'un m'en a parlé, mais je n'ai pas eu l'occasion de le lire. Je ne suis pas en mesure de me prononcer sur cette question et le gouvernement n'a pris aucune mesure à cet égard.

#### COMBAT DURELLE-MOORE—NÉGOCIATIONS EN VUE DE LA TÉLÉDIFFUSION

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. W. L. M. Creaghan (Westmorland):** Je veux poser une question au ministre du Revenu national. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre si la Société Radio-Canada télédiffusera en direct le combat qui aura lieu entre Yvon Durelle et Archie Moore le 29 juillet prochain en vue du championnat mondial des mi-lourds? Dans le cas de la négative, est-ce que les parties intéressées négocient encore?

**L'hon. George C. Nowlan (ministre du Revenu national):** L'honorable député a eu l'obligeance de m'aviser de sa question ce

matin et j'ai reçu de Radio-Canada certains renseignements que je donnerai à la Chambre.

Le premier combat qui a eu lieu entre Archie Moore et Yvon Durelle à Montréal le 10 décembre a été télédiffusé par la Société Radio-Canada, et la Société a payé \$20,000 les droits de télédiffusion de ce combat au Canada. Des négociations ont été entreprises en vue de la télédiffusion du combat du 15 juillet, qui a été plus tard remis au 29 juillet. M. Quinn, l'organisateur du combat, a demandé \$50,000 et a exigé que l'émission ne soit pas transmise à Québec, Sherbrooke, Montréal, Cornwall, Kingston et Ottawa.

C'était la même restriction que pour le premier match. Au début d'avril Radio-Canada a offert à M. Quinn \$40,000 pour s'assurer tous les droits d'émission mais en proposant d'exclure Montréal et Sherbrooke seulement. M. Quinn a fait une contre-proposition de \$50,000 sans restrictions aucunes mais à condition que Radio-Canada s'engage à payer le prix de tous les sièges vacants au Forum de Montréal le soir du match. La société a rejeté cette offre.

La société a fait maintenant une dernière offre de \$50,000 pour tous les droits canadiens sans restriction d'exclusion. Les journaux ont signalé que M. Quinn rejettera cette offre, mais la société n'a pas reçu de réponse formelle.

**L'hon. M. Pearson:** Monsieur l'Orateur, le ministre estime-t-il que la déclaration qu'il vient de faire constitue une ingérence politique clandestine dans les affaires de Radio-Canada?

**L'hon. M. Nowlan:** Monsieur l'Orateur, je suis sûr que si l'exclusion s'appliquait à Ottawa, il se trouverait des gens pour penser qu'il y aurait eu ingérence clandestine.

### LES "CANADIAN NATIONAL STEAMSHIPS"

#### DÉCLARATION À PROPOS DES PAIEMENTS RELATIFS À LA VENTE DE VAISSEAUX À CUBA

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. George H. Hees (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Kootenay-Ouest m'a demandé hier si je pouvais donner des renseignements à propos des versements reçus jusqu'ici sur la vente de la flotte de la *Canadian National (West Indies) Steamships*.

Le montant reçu jusqu'ici par le vendeur est de \$560,000, somme qui représente le paiement effectué aux termes de l'accord de vente, soit 20 p. 100 du prix d'achat de \$2,800,000. Le solde est payable en cinq paiements annuels égaux, avec intérêt de 5 p. 100 par année. La vente ayant eu lieu en août 1958,